

## **REGLEMENT COURSE**

### **La Nuit d'OR du samedi 27 novembre 2021**

Le règlement des manifestations running adopté par le comité directeur de la FFA du 26 juin 2020 applicable au 1<sup>er</sup> novembre 2020 s'applique à notre course.

Les articles supplémentaires suivants sont applicables :

- Départ et arrivée de la course La Nuit d'OR place de la mairie à Messanges 21220.
- Inscription uniquement en ligne sur IKINOA.
- Retrait des dossards à partir de 16h00 place de la mairie à Messanges.
- Pass sanitaire obligatoire pour accéder au site de l'épreuve et retirer son dossard.
- Chaque coureur doit retirer personnellement son dossard, pas de retrait groupé.
- Aucun remboursement ne sera effectué sur les inscriptions quel qu'en soit le motif.
- Départ place de la mairie à Messanges à 18h00.
- 1 ravitaillement liquide sur le parcours
- Récompense aux 3 premières femmes et hommes au scratch.
- Classement en ligne après l'épreuve, pas d'affichage sur site.
- Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner ses déchets.
- L'inscription à l'épreuve autorise l'association organisatrice à exploiter les images et vidéos prises à cette occasion.
- Les décrets liés au COVID 19 en vigueur au jour de l'événement seront applicables.

En cas d'annulation de la manifestation pour des raisons de crise sanitaire liée au COVID 19, les inscriptions seront remboursées, déduction faite des frais de gestion de la plateforme d'inscription en ligne.